Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260821-DECM7519082026-AU

République Française / Republik Frans

COMMUNE DE PLOUMAGOAR

—

DECISION DU MAIRE

Décision n° 2026/075	**prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales**
Objet :	**Signature d'un contrat de cession avec la société Virage Production**

Le Maire de la Commune de Ploumagoar,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant qu'une représentation du spectacle *Jetlag en rodage* d'Anthony KAVANAGH est prévue le 26 novembre à 20h30,

Considérant qu'il convient de signer un contrat de cession avec la société Virage Production, producteur exclusif du spectacle,

DECIDE

Article 1 – De signer un contrat de cession avec la société Virage Production sise 1, rue de la Fontaine, Espace Hermières – 77400 Gouvernes, représentée par M. PONTOIZEAU, gérant, pour une représentation du spectacle *Jetlag en rodage* d'Anthony KAVANAGH le 26 novembre 2026 à 20h30, à la salle de Kergré à Ploumagoar, pour 500 places maximum.

Article 2 – D'imputer la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant :

- Montant HT : 5 000,00 €
- TVA à 5,5% : 275,00 €
- Forfait voyage HT : 400,00 €
- TVA à 20% : 80,00€

Montant total TTC : 5 755,00 €

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260821-DECM7519082026-AU

Article 3 – Le paiement s'effectuera par acompte.

Article 4 – Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 – La présente décision :

- sera transmise à la Préfecture des Côtes d'Armor, au titre du contrôle de légalité,
- fera l'objet d'une publication numérique sur le site internet de la collectivité,

Fait à Ploumagoar, le 21 août 2026

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST.